

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2023

NOR : JUSF2307132V

En application des articles L 352-1 et suivants du code général de la fonction publique, un recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse est ouvert, au titre de l'année 2023.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique et au corps des éducateurs :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en position régulière au regard du code du service national ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;
- être indemne de toute affection mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur (arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse) ;
- ne pas avoir de mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ne pas avoir de mentions portées au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) et au fichier des infractions terroristes (FIJAIT).

- être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme de niveau 6 admis pour se présenter au concours externe sur épreuves d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les candidats qui ne justifient pas des diplômes exigés des candidats au concours externe fixés par le statut particulier du corps peuvent déposer une demande de reconnaissance de leur qualification ou de leur expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres et de diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique. Pour ce faire, ils constituent un dossier de demande d'équivalence, qu'ils pourront obtenir auprès des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ils doivent en outre établir un dossier de candidature comportant :

1. Un *curriculum vitae* précisant l'état civil, le parcours d'études suivi et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et des dates d'exercice) ;
2. Une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché ;
3. Un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle (desquelles) il souhaite postuler afin d'obtenir la liste de ces praticiens (voir la liste des directions interrégionales et leur adresse en annexe) ;
4. Un certificat délivré suite à un examen médico-psychologique effectué par un médecin psychiatre agréé sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse attestant que le candidat est indemne de toute affection mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur ;
5. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
6. Une photocopie de l'attestation de la carte vitale ;
7. Un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national le cas échéant, ou une attestation relative à la participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les français âgés de moins de 25 ans) ;
8. La photocopie du (des) titre(s) ou diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau reconnu équivalent ;

9. Le cas échéant un dossier de demande d'équivalence, assorti des copies du (des) contrat(s) ou certificat(s) de travail, qu'ils peuvent obtenir auprès des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;

10. La photocopie des attestations de travail, le cas échéant ;

11. Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;

12. L'attestation de la reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en cours de validité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 avril 2023.

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle le candidat souhaite postuler.

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées et recevables. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

Le candidat retenu sera recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. Il bénéficiera d'un contrat pour une période correspondant à celle du stage prévu par le statut des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse dans lequel il a vocation à être titularisé.

Localisation des postes à pourvoir	Emploi ou métier	Département	Nombre de postes	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
Service territorial Educatif de Milieu Ouvert Drôme Ardèche Privas – UEMO de Romans sur Isère	Educateur	26	1	CENTRE EST
Service territorial Educatif de Milieu Ouvert La Garenne Colombes – UEMO La Garenne Colombes	Educateur	92	1	ILE-DE-FRANCE
Service territorial éducatif et d'insertion de Villemomble – UEAJ Villemomble	Educateur	93	1	ILE-DE-FRANCE
Centre éducatif fermé d'Angoulême	Educateur	16	1	SUD OUEST
Centre éducatif fermé de Bergerac	Educateur	24	1	SUD OUEST

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, bureau du recrutement et de la formation, section de l'organisation des recrutements.

Adresse postale : 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Bureaux situés : 35, rue de la Gare, 75019 Paris.

Internet : www.lajusticerecrute.fr

Direction interrégionale/territoriale d'outre-mer	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 DIJON Cedex Tél. : 03.45.21.86.14 Mél. : concours.dirpjj-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	75, rue de la Villette - BP 73269 69404 LYON Cedex 03 Tél. : 04.72.33.06.40 Mél. : concours.dirpjj-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville - CS 14109 54041 NANCY Cedex Tél. : 03.83.40.01.85 Mél. : concours.dirpjj-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des colombes – CS 20804 35108 RENNES Cedex 3 Tél. : 02.99.87.95.10 Mél. : concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté – CS 20009 59042 LILLE Cedex Tél. : 03.20.21.83.50 Mél. : concours.dirpjj-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale ILE-DE-FRANCE	Ile-de-France Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95	9/11, rue Georges Pitard 75015 PARIS Tél. : 01.49.29.28.60 Mél. : concours.dirpjj-idf-om@justice.fr

Direction interrégionale/territoriale d'outre-mer	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts - CS 67633 31676 LABEGE Cedex Tél. : 05.61.00.79.00 Mél. :concours.dirpjj-sud@justice.fr
Direction interrégionale SUD EST	Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet CS 10 008 13295 MARSEILLE Cedex 08 Tél. : 04.96.20.63.40 Mél. :concours.dirpjj-sud-est@justice.fr
Direction interrégionale SUD OUEST	Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou- Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	8, rue Poitevin - CS 11508 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.56.79.14.49 Mél. :concours.dirpjj-sud-ouest@justice.fr